

Délibération n°2017.00074

Ecole municipale d'initiation sportive (EMIS) -
Adoption des tarifs et du règlement intérieur

Séance du 10 octobre 2017

.....
Département de la Seine et Marne

Arrondissement de Meaux

Canton de Mitry-Mory

Nombre de Conseillers Municipaux

en exercice : 33

présents : 20

absents excusés représentés : 11

absents excusés non représenté : 2

.....

L'an deux mille dix-sept, le 10 octobre, le Conseil municipal, dûment convoqué le 04 octobre, s'est réuni à Salle Jacques Prévert - 20 rue Biesta à 20 heures 30, sous la présidence de Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Maire.

PRESENTS :

Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Marianne MARGATE, M. Franck SUREAU, M. Luc MARION, M. Jacques DURIN, M. Gilbert TROUILLET, M. Jean-Pierre BONTOUX, M. Guy DARAGON, Mme Dominique DUIGOU, Mme Yannick REIS LAGARTO, Mme Louise DELABY, Mme Claire KAHN, M. Mohamed KACHOUR, Mme Julie MOREL, M. Sylvain BERNARD, M. Gérard GAUTHIER, M. Philippe LALOUE, Mme Dominique MANIERE, Mme Corinne ADAMSKI-CAEKAERT, M. Laurent PRUGNEAU

ABSENTS EXCUSÉS REPRESENTÉS :

Mme Laure GREUZAT donne pouvoir à M. Gilbert TROUILLET, M. Benoît PENEZ donne pouvoir à Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Naima BOUADLA donne pouvoir à M. Sylvain BERNARD, Mme Audrey MERET donne pouvoir à Mme Marianne MARGATE, M. Jean BOUGEARD donne pouvoir à M. Mohamed KACHOUR, M. Farid DJABALI donne pouvoir à M. Jacques DURIN, M. Vincent BOT donne pouvoir à M. Franck SUREAU, Mme Adeline TEULALE donne pouvoir à Mme Yannick REIS LAGARTO, M. Loris BOULOGNE donne pouvoir à M. Luc MARION, Mme Farida BENMOUSSA donne pouvoir à M. Philippe LALOUE, M. Sun-Lay TAN donne pouvoir à M. Laurent PRUGNEAU

ABSENTS EXCUSÉS NON REPRESENTÉS :

Mme Josiane MARCOUD, Mme Isabelle PEREIRA

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Gilbert TROUILLET

Hôtel de Ville
Secrétariat général
11/13, rue Paul
Vaillant-Couturier
77297 MITRY-MORY
Tél : 01 60 21 61 10
Fax : 01 60 21 61 48

www.mitry-mory.net
info@mitry-mory.net

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Délibération n° 2017.00074

Ecole municipale d'initiation sportive (EMIS) - Adoption des tarifs et du règlement intérieur

Le Conseil municipal,

Vu le rapport et la proposition de Madame Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Maire,

Vu la délibération n°2016.00056 fixant les modalités de calcul et adoptant la nouvelle grille de quotient familial,

Considérant que la modification de l'organisation du temps scolaire intervenue à la rentrée 2017 nécessite une réorganisation de l'Ecole municipale d'initiation sportive,

Vu l'avis favorable de la Commission Education, culture, sport, loisir et vie associative du mardi 26 septembre 2017,

DELIBERE

SUFFRAGES EXPRIMES :	31
POUR :	24 dont 8 par mandat Madame Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Madame Marianne MARGATE, Monsieur Franck SUREAU, Madame Laure GREUZAT, Monsieur Benoît PENEZ, Madame Naima BOUADLA, Monsieur Luc MARION, Madame Audrey MERET, Monsieur Jacques DURIN, Monsieur Gilbert TROUILLET, Monsieur Jean-Pierre BONTOUX, Monsieur Jean BOUGEARD, Monsieur Guy DARAGON, Madame Dominique DUIGOU, Monsieur Farid DJABALI, Madame Yannick LAGARTO, Madame Louise DELABY, Madame Claire KHAN, Monsieur Mohamed KACHOUR, Madame Julie MOREL, Monsieur Vincent BOT, Monsieur Sylvain BERNARD, Madame Adeline TEULALE, Monsieur Loris BOULOGNE
CONTRE :	7 dont 2 par mandat Monsieur Gérard GAUTHIER, Monsieur Philippe LALOUE, Madame Dominique MANIERE, Madame Corinne ADAMSKI-CAEKAERT, Madame Farida BENMOUSSA, Monsieur Laurent PRUGNEAU, Monsieur Sun Lay TAN

APPROUVE l'organisation de l'Ecole municipale d'initiation sportive le mercredi matin.

ADOpte le règlement intérieur de l'Ecole municipale d'initiation sportive.

ADOpte la grille tarifaire suivante pour l'école municipale d'initiation sportive :

Quotient familial	tarif annuel EMIS
A	7,50 €
B	11,50 €
C	17 €
D	22,50 €
E	28 €
F	37,50 €
G	43 €
H	49 €
I	54,50 €
J	60 €
K	65,60 €
L	75 €
M	80,50 €
N	86,50 €
O	92 €
P	97,50 €
Q	103 €
R	111 €
S	118 €
Hors commune	255 €

ADOPTÉ la grille tarifaire suivante pour les stages sportifs organisés durant les vacances scolaires :

Quotient familial	tarif stage sportif	
	4 jours	5 jours
A	2,50 €	3 €
B	4 €	5 €
C	7 €	9 €
D	10 €	12,50 €
E	12,50 €	16 €
F	16 €	20 €
G	19 €	24 €
H	22 €	27,50 €
I	25 €	31 €
J	28 €	35 €
K	31 €	39 €
L	35,50 €	44,50 €
M	39 €	49 €
N	42 €	52,50 €
O	45,50 €	57 €
P	49 €	61 €
Q	52,50 €	66 €
R	56,50 €	71 €
S	60,50 €	76 €
Hors commune	120 €	150 €

Et ont, les membres présents, signé au registre.
Pour extrait conforme,
Charlotte BLANDIOT-FARIDE

Maire de Mitry-Mory



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.